

**Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes
de la Vallée de la Sauer**

Nombre de membres : 48

Séance du 25 NOVEMBRE 2002
sous la présidence de M. Bernard LOGEL

Votants présents : 36

Tous les délégués, sauf

MM. WAGNER, HAAS, SIBLER, qui étaient représentés respectivement par
MM. BRUCKER, VOGEL, ROTH.

MM. STEINER, HERRLE, Mme HITTLER, MM. SUSS, PREVOT, BABILON,
ZINCK, RICHERT, Mme GESANG, M. KLIPFEL, -excusés- M. AMRHEIN
Mme CABIROL DE SAINT GEORGES (excusée)

DEL. N° 142/2002

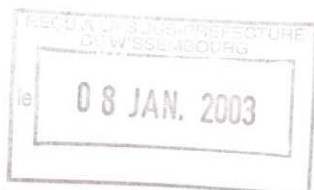
**OBJET : AVANT-PROJET DETAILLE DE REHABILITATION DU COLLECTEUR EAUX
USEES - Rue de Bitche à LEMBACH**

- VU les compétences de la Communauté de Communes de la Vallée de la Sauer en matière d'assainissement,
- VU la délibération du Conseil Communautaire du 22 Octobre 2001 approuvant l'Avant- Projet Sommaire,
- VU le compte-rendu de la sous-commission « assainissement » en date du 16 octobre 2002,
- VU l'avis du Bureau en date du 12 novembre 2002,

le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- ***d'approuver l'Avant Projet Détaillé de réhabilitation du collecteur eaux usées rue de Bitche à Lembach pour un montant de 105.000 euros HT.***
- ***de demander son inscription au contrat pluriannuel n° CPA0731 en cours.***

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.



Pour copie conforme

DURRENBACH, le 06 janvier 2003

Délibération exécutoire de plein droit
conformément aux dispositions
de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le Président,
Bernard LOGEL